



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 18 mars 2024 par le Ministre, membre du Collège de la Commission Communautaire française, chargé de la Formation professionnelle et des Relations internationales, sur un projet d'arrêté 2023/2137 du Collège de la Commission Communautaire française 'relatif à l'agrément des entreprises, à la convention de stage et au plan de formation, à la convention de stage de pratique professionnelle, au stage découverte métiers et au stage d'observation obligatoire dans la formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises', portant le numéro 75.916/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 18 mars 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.